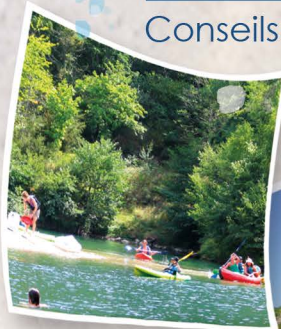




# Guide du riverain

## TARN-AMONT

Conseils - Règlementation - Bonnes pratiques



*Des Cévennes  
jusqu'en aval de Millau,  
connaissons nos cours  
d'eau pour mieux  
les respecter, mieux  
les protéger !*



Syndicat mixte  
du bassin versant

**Tarn-amont**



# ÉDIT' eau

## Bassin versant, bassin de vie

Riverains du Tarn et de ses affluents, les cours d'eau de nos Cévennes, gorges et causses sont ancrés dans votre paysage quotidien. Leur teinte bleu vert, le murmure de leur écoulement et la végétation de leurs berges (la ripisylve) vous sont familiers.

Le Tarn irrigue, économiquement et écologiquement, notre territoire. Économiquement, avec les loisirs de nature, le tourisme, l'agriculture, la micro hydroélectricité ou encore la pêche. Écologiquement, car la rivière héberge une biodiversité sans pareille, animale et végétale, et contribue à la vitalité de notre environnement.

Les sinuosités de son tracé ne doivent pas nous faire oublier cette réalité cruciale : le Tarn est la colonne vertébrale de notre territoire.

Propriétaires riverains et usagers des cours d'eau, nos milieux aquatiques ont besoin de votre contribution pour être préservés durablement.

Ce guide vous explique vos droits et devoirs, il vous apporte également des conseils pour l'entretien et la protection de nos rivières.

Les agents du syndicat mixte sont à votre disposition pour toutes recommandations et toutes informations complémentaires.

Syndicat mixte  
du bassin versant  
**Tarn-amont**

Henri Couderc,  
Président

### Crédits :

Rédaction & photos : Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

Illustrations & Graphisme : ED-H | [www.ed-h.fr](http://www.ed-h.fr)

Impression : Imprimerie du Progrès - 12400 Saint Affrique

© 2020, Guide du riverain - Tous droits réservés aux auteurs.

1<sup>re</sup> édition, mars 2020

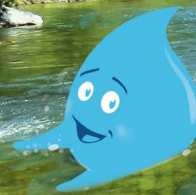
Document réalisé avec la participation de :



## Guide du riverain TARN-AMONT

- 4 AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE | Le territoire |
- 6 BIEN COMMUN, ENJEUX COMMUNS | Le syndicat mixte |
- 8 ÇA COULE DE SOURCE | Le cours d'eau |
- 12 ENTRE TERRE ET EAU | La ripisylve |
- 14 DE TERRE ET D'EAU | La zone humide |
- 16 LE BASSIN VERSANT | Son fonctionnement |
- 18 RIVERAINS | Vos droits et devoirs |
- 20 MÉMENT'EAU | Les bonnes pratiques |
- 25 MÉMENT'EAU | Au fil de l'eau et des saisons |
- 26 BIODIVERSITÉ | Les espèces patrimoniales |
- 28 BIO-ADVERSITÉ | Les espèces invasives |
- 30 EAU VIVE | Le risque d'inondation |
- 32 CONTACT

Dès sa source, le  
Tarn est une ressource.  
Sachons la préserver  
ensemble !





# AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE

## | Le territoire |

La rivière **Tarn** prend sa source, ou plus exactement ses sources, au mont Lozère. Elle est un affluent de la Garonne, dans laquelle elle se jette après un parcours de 380 km.

Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur une superficie de 2 700 km<sup>2</sup>, du mont Lozère jusqu'à la confluence du Tarn avec le ruisseau de la Muse, en aval de Millau.

On désigne par bassin versant un territoire irrigué par un même réseau hydrographique : la rivière, ses affluents, qui suivent en raison du relief une pente naturelle vers un même point.

Particularité du bassin versant Tarn-amont : ses limites ne sont pas définies seulement par l'hydrographie, mais aussi par l'hydrogéologie, en l'occurrence le réseau karstique souterrain.

### Le bassin versant Tarn-amont :

- 48 000 habitants
- 59 communes
- 9 communautés de communes
- 3 départements : Aveyron, Gard et Lozère
- 2 parcs : le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses
- 1 région : l'Occitanie
- 2 activités économiques phares : le tourisme et l'agriculture (élevage ovin)
- 1 900 km de rivières



En amont, notre bassin versant se déploie sur des roches cristallines : les granites des monts Lozère et Aigoual, les schistes des Cévennes. Elles accueillent un réseau très dense de cours d'eau.

Les Grands Causses (Larzac, Méjean, Noir, Sauveterre...), constituant les 2/3 du territoire, sont des milieux calcaires perméables abritant le karst, formation souterraine que l'eau traverse avant de ressortir sous forme de sources dans les gorges et vallées. Il se caractérise par un réseau de fractures et de failles où l'eau s'écoule rapidement. Il possède, par conséquent, une faible capacité de filtration. Le milieu aquatique est donc particulièrement vulnérable aux pollutions de surface.

### NOS ENJEUX :

- **PRÉSERVER** la qualité de nos milieux aquatiques, viviers d'une biodiversité exceptionnelle
- **PROTÉGER** les eaux souterraines en milieu karstique, face aux risques de pollution
- **SÉCURISER** notre ressource en eau, face aux menaces que fait peser le changement climatique
- **MAINTENIR** la qualité écologique des eaux, pour notre environnement, notre alimentation en eau potable, notre tradition agricole et nos loisirs de nature
- **RÉDUIRE** le risque d'inondation, consécutif aux épisodes méditerranéens



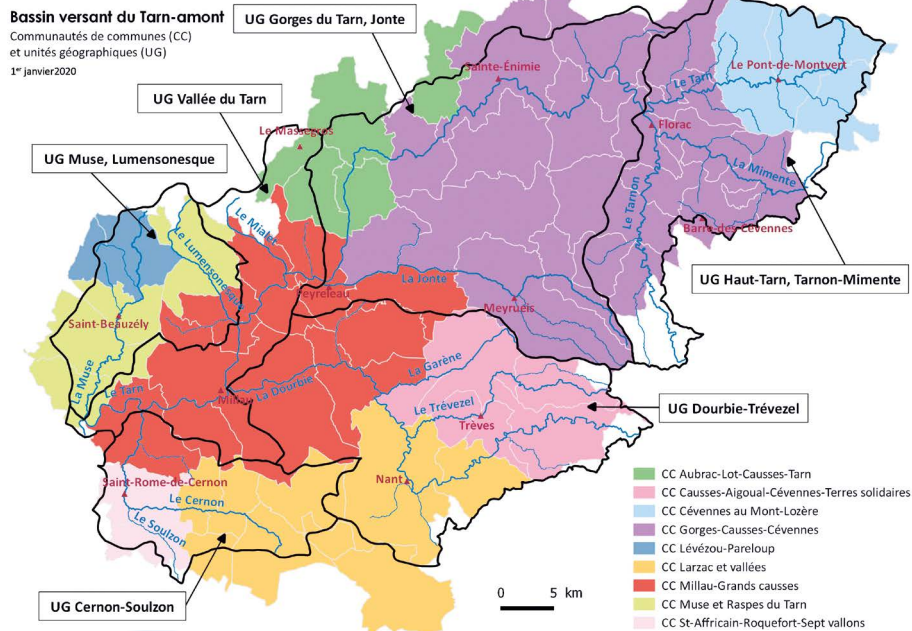
# BIEN COMMUN, ENJEUX COMMUNS

## | Le syndicat mixte |

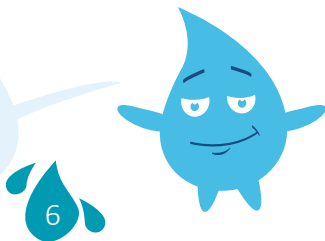
Les communautés de communes du territoire ont choisi de créer le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM) en avril 2018 afin d'assumer de manière collective et efficace leur compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi). Établissement public administré par vos élus locaux, le territoire du syndicat mixte est subdivisé en six unités géographiques pour affiner la gestion des sous-bassins en fonction de leurs spécificités locales, avec les élus municipaux, communautaires et les partenaires.

### Un mot sur la taxe « gemapi »

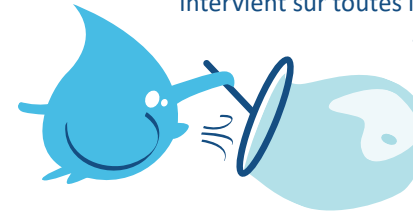
« L'aquataxe » est un impôt local, plafonné à 40 euros par habitant et par an, que les communautés de communes peuvent choisir de lever pour financer leurs dépenses liées exclusivement à la compétence "gemapi". Lorsqu'une communauté de communes l'a transférée à un syndicat de bassin versant, elle lui reverse le produit de cette taxe, défini chaque année en fonction des actions menées : gestion de la ripisylve et des berges, protection contre les inondations, restauration des zones humides...



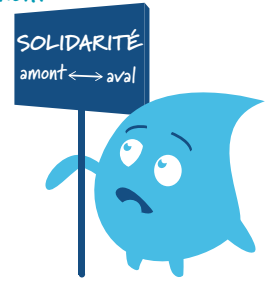
C'est un 1<sup>er</sup> avril exactement qu'a été fondé le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont. Hasard du calendrier... et jolie façon de dire que nos rivières doivent rester riantes et poissonneuses !



Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont intervient sur toutes les thématiques liées à l'eau :



- Ressource
- Milieux
- Qualité
- Activités
- Réserve souterraine
- Aménagement



Il coordonne et réalise, sur les rivières et leur bassin versant, toutes actions qui favorisent l'atteinte et le maintien du bon état des eaux, objectif fixé par la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000. Il dispose pour cela d'outils de planification :

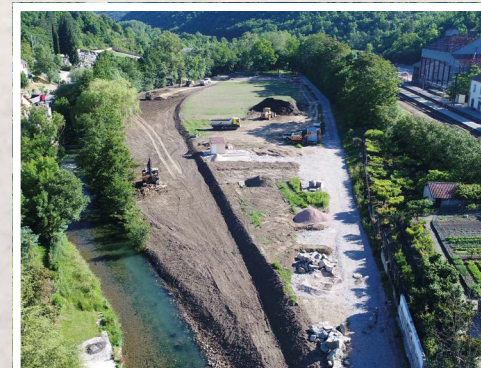
- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) ;
- le contrat de rivière ;
- le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) ;
- les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau et leurs versants (PPG).



Travaux en rivière



Aide aux communes pour l'eau potable et l'assainissement ou la gestion des sites de baignade



Études et travaux pour une meilleure gestion des zones inondables / @ClicClapProd



Sensibilisation des scolaires et du grand public / @CPIE causses méridionaux





# ÇA COULE DE SOURCE

## | Le cours d'eau |

**L**es reliefs des Grands Causses ont été façonnés pendant des millions d'années par les évolutions du climat : glaciations, intempéries, retrait de la mer au jurassique... Sous l'effet de l'érosion, les massifs calcaires ont été entaillés par de profondes vallées, formant par exemple les canyons majestueux que sont les gorges du Tarn, de la Jonte ou de la Dourbie.

Le bassin versant, territoire délimité par une ligne de partage des eaux, recueille les eaux des pluies et de la fonte des neiges, qui alimentent les rivières.

Moins le bassin versant est imperméabilisé, artificialisé, donc plus il est couvert de forêts, de prairies et de zones humides, plus il peut ralentir et stocker les eaux d'écoulement. Celles-ci seront restituées en période d'étiage (de basses eaux).





# ÇA COULE DE SOURCE

## | Le cours d'eau |

### QU'EST-CE QU'UN COURS D'EAU ?

Au premier abord, la réponse coule de source ! C'est un écoulement de surface dont le tracé est, le plus souvent, naturel.

Mais la définition est plus précise. Le cours d'eau, ainsi, se caractérise par 3 critères simultanés :

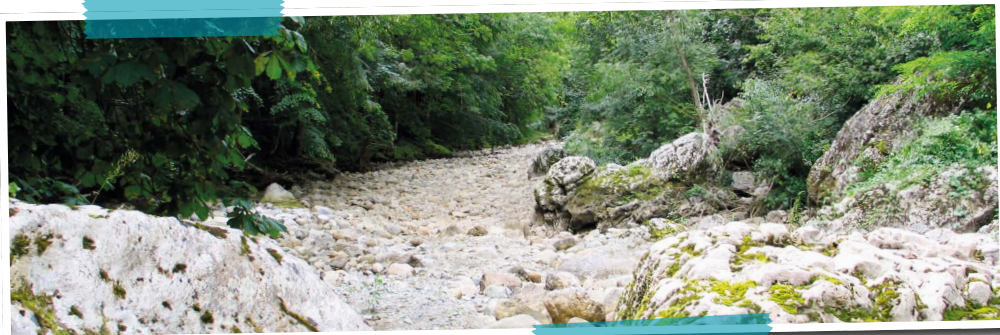
- l'existence d'un lit naturel à l'origine ;
- un débit suffisant sur la majeure partie de l'année ;
- la présence d'une source, ponctuelle ou diffuse.

Sur le Tarn-amont, l'écoulement de certaines rivières est intermittent. C'est le cas du Trévezel ou de la Jonte, dont les eaux se perdent, sur quelques centaines de mètres, dans le milieu karstique souterrain.



La Dourbie - Saint-Jean-du-Bruel

Au fil des saisons, la rivière subit deux phénomènes à la fois extrêmes et opposés : l'étiage et la crue. De plus, elle peut s'épandre latéralement dans son lit majeur. Elle est en mouvement et peut divaguer dans une zone que l'on désigne comme son « espace de mobilité ».



La Jonte à sec

UN COURS D'EAU,  
c'est aussi 3 composantes :



© Martine Guilmet

**LES SÉDIMENTS,**  
de taille variée : limons, sables, graviers, blocs. Ils sont prélevés, charriés et déposés au gré des déplacements de la rivière et de ses crues. Ils servent d'habitat pour la faune aquatique, permettent de dissiper l'énergie des crues et favorisent l'autoépuration de la rivière.

**LES ÊTRES VIVANTS,**  
une riche biodiversité animale et végétale qui vit, se développe et se reproduit dans les rivières et leurs abords. Elle contribue elle aussi à l'autoépuration de la rivière.

La combinaison et le bon équilibre de ces trois composantes, ainsi que la pente, favorisent la formation d'habitats aquatiques variés, propices à l'épanouissement et à la diversité des espèces, renforçant les capacités de l'écosystème à réagir de manière positive aux modifications qu'on lui porte. Le Tarn et tous les cours d'eau de notre bas-

sin versant accueillent une formidable diversité biologique, tant au niveau de la flore (ex. : herbacées poussant sur des alluvions limoneuses ou sableuses) que de la faune (ex. : libellules, truite fario, réapparition de la loutre d'Europe,...). Cette biodiversité, précieuse en elle-même, apporte des services écologiques essentiels à la société humaine.



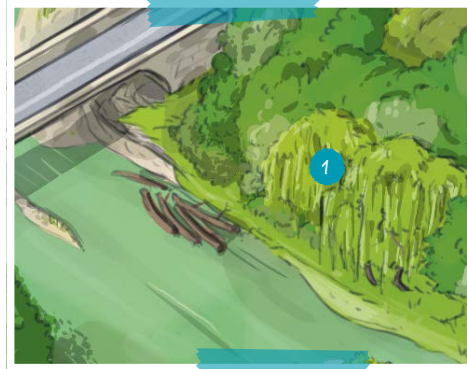
# ENTRE TERRE ET EAU

## | La ripisylve |

du latin *ripa*, rive, et *silva*, forêt

La ripisylve désigne les formations boisées et végétales qui poussent sur les rives d'un cours d'eau et, plus largement, en milieu humide. Il peut s'agir aussi bien d'un mince liseré de verdure, en pied de berge, que d'une véritable forêt.

De la renoucle au saule blanc, en passant par les végétations pionnières herbacées, la ripisylve se compose d'herbes aquatiques et semi-aquatiques, d'arbustes, de buissons et d'arbres sur une largeur de plusieurs mètres, tout au long du cours d'eau.



### LA RIPISYLVE 1

- stabilise les berges grâce à l'enracinement des végétaux ;
- atténue l'impact des crues en freinant l'écoulement torrentiel des eaux et en immobilisant les embâcles sur la berge ;
- crée un ombrage salvateur qui réduit le réchauffement et l'eutrophisation\* du cours d'eau ;
- épure les eaux de ruissellement qui alimentent les rivières (les polluants étant filtrés par un espace tampon) ;

- protège la biodiversité terrestre et aquatique (faune et flore) en l'abritant, en la nourrissant et en favorisant ses déplacements au sein de corridors écologiques ;

- contribue au paysage, à sa qualité, en soulignant l'existence d'un cours d'eau.

Si, sur notre bassin versant Tarn-amont, les rives sont en général verdoyantes, quelques portions de berges ne possèdent pas de ripisylve. En cause, selon les cas : l'altitude ou les actions anthropiques.

\*L'eutrophisation est la prolifération naturelle de la flore aquatique. Elle se manifeste quand la concentration en phosphore et en azote augmente dans le milieu. Le phénomène est accéléré par l'apport de produits de nettoyage, le rejet d'eaux usées, d'engrais, de déjections animales... L'eutrophisation s'observe surtout dans les milieux où l'eau se renouvelle lentement. Conséquences : l'asphyxie du milieu, la perte de transparence de l'eau, le développement d'algues, la diminution de la biodiversité et de la qualité de l'eau...

C'est à sa densité et à sa diversité (de strates, d'espèces et de générations) que se reconnaît la bonne santé de la ripisylve. Du saule blanc à la fougère, voici un florilège de végétaux qui s'épanouissent sur votre terrain, en bord de rivière.

Essayez de les identifier... et de les protéger !

### STRATE ARBORÉE



Le frêne commun



L'aulne glutineux



Le saule

### STRATE ARBUSTIVE



Le noisetier



L'aubépine



Le cornouiller sanguin

### STRATE HERBACÉE



Le carex



La fougère femelle



Et aussi : l'érable champêtre, le chêne vert, le chêne pédonculé, le fusain d'Europe, le sureau noir, le prunellier, la grande prêle, le roseau, la ronce... Il est essentiel de favoriser ces espèces végétales autochtones des bords de cours d'eau.



# DE TERRE ET D'EAU

## | La zone humide |

On désigne par zone humide un terrain gorgé d'eau, en surface ou à faible profondeur, en permanence ou temporairement. La végétation s'y caractérise par la prédominance de plantes hygrophiles (ayant besoin d'eau) telles les roseaux et les iris d'eau. Les zones humides englobent les abords de cours d'eau (ripisylve, forêts alluviales, prairies inondables...) et les sols saturés d'eau stagnante (tourbières, marais...).

De superficies variables, parfois en pâture, les zones humides se trouvent en majorité sur les têtes de bassin, dans les secteurs de l'Aigoual et du mont Lozère. Plus à l'ouest, en partie sur notre territoire, le massif aveyronnais du Lévézou concentre 700 ha de milieux humides.

### LA ZONE HUMIDE

- "fait l'éponge",

elle se gorge d'eau en période de pluies, la restitue en période sèche ;

- épure l'eau

en retenant les particules en suspension et en dégradant des matières polluantes (ex : azote en excès) ;

- abrite

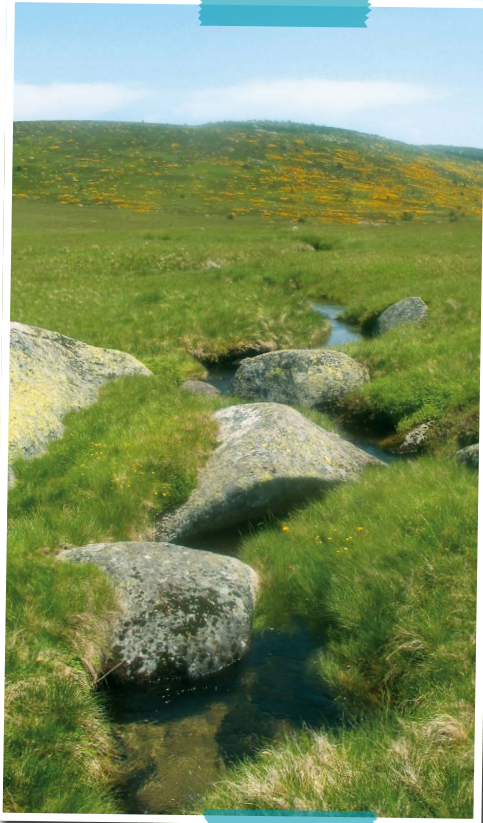
poissons, oiseaux et amphibiens (reproduction, croissance, garde-manger), en vrai réservoir de biodiversité ;

- maintient la ressource fourragère

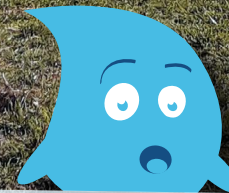
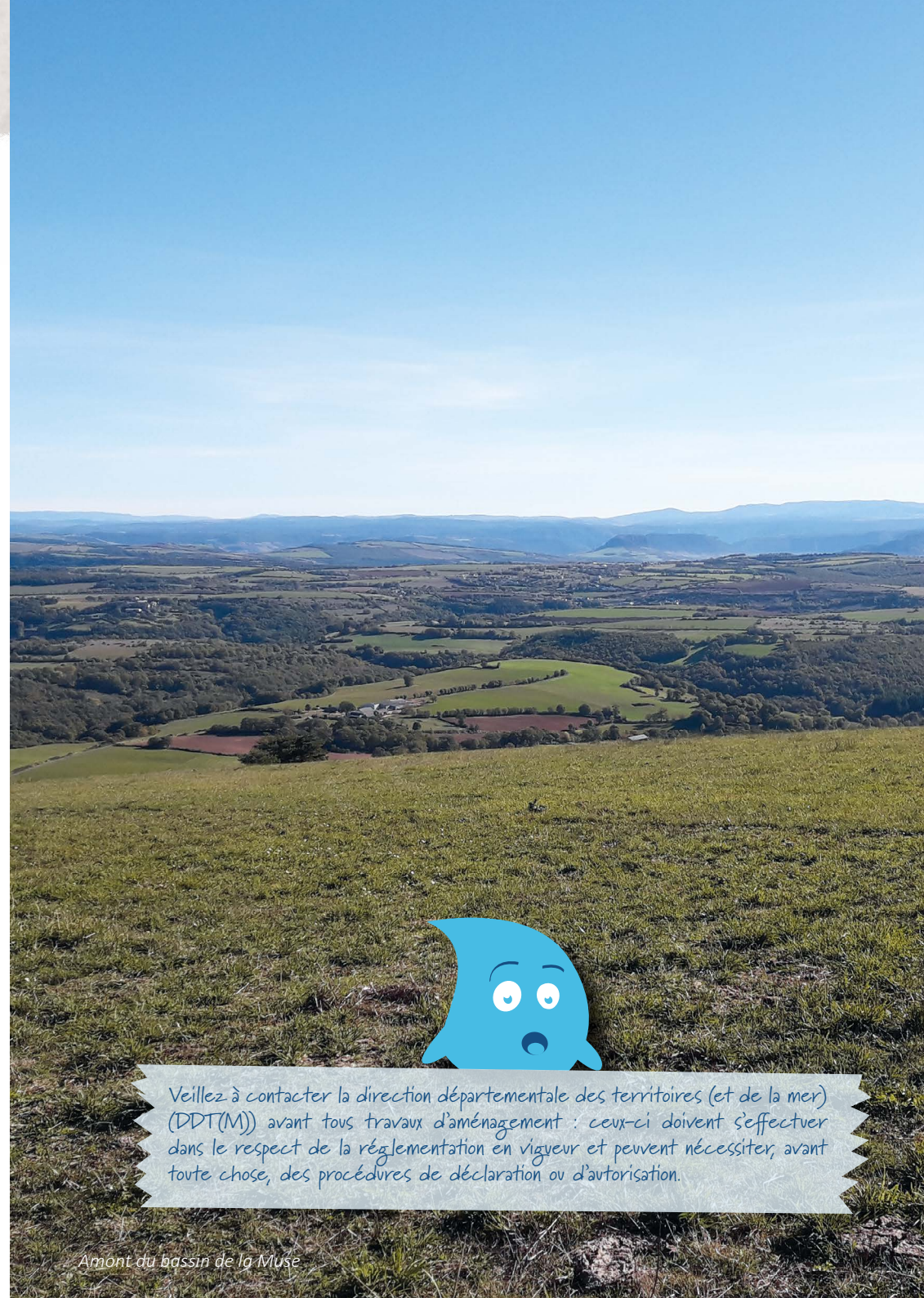
au bénéfice des troupeaux comme de la faune sauvage.

*Vous pouvez protéger les zones humides*

- en évitant toute pratique susceptible d'affecter son milieu et ses fonctionnalités ;
- en favorisant son entretien par le pâturage extensif ou la fauche ;
- en mettant, si nécessaire, des secteurs en défens.



Sources du Tarn



Veillez à contacter la direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)) avant tous travaux d'aménagement : ceux-ci doivent s'effectuer dans le respect de la réglementation en vigueur et peuvent nécessiter, avant toute chose, des procédures de déclaration ou d'autorisation.

Amont du bassin de la Muse



# LE BASSIN VERSANT

## | Son fonctionnement |

### LE GRAND CYCLE DE L'EAU

- 1 Précipitations
- 2 Source
- 3 Ruissellement
- 4 Évapo-transpiration

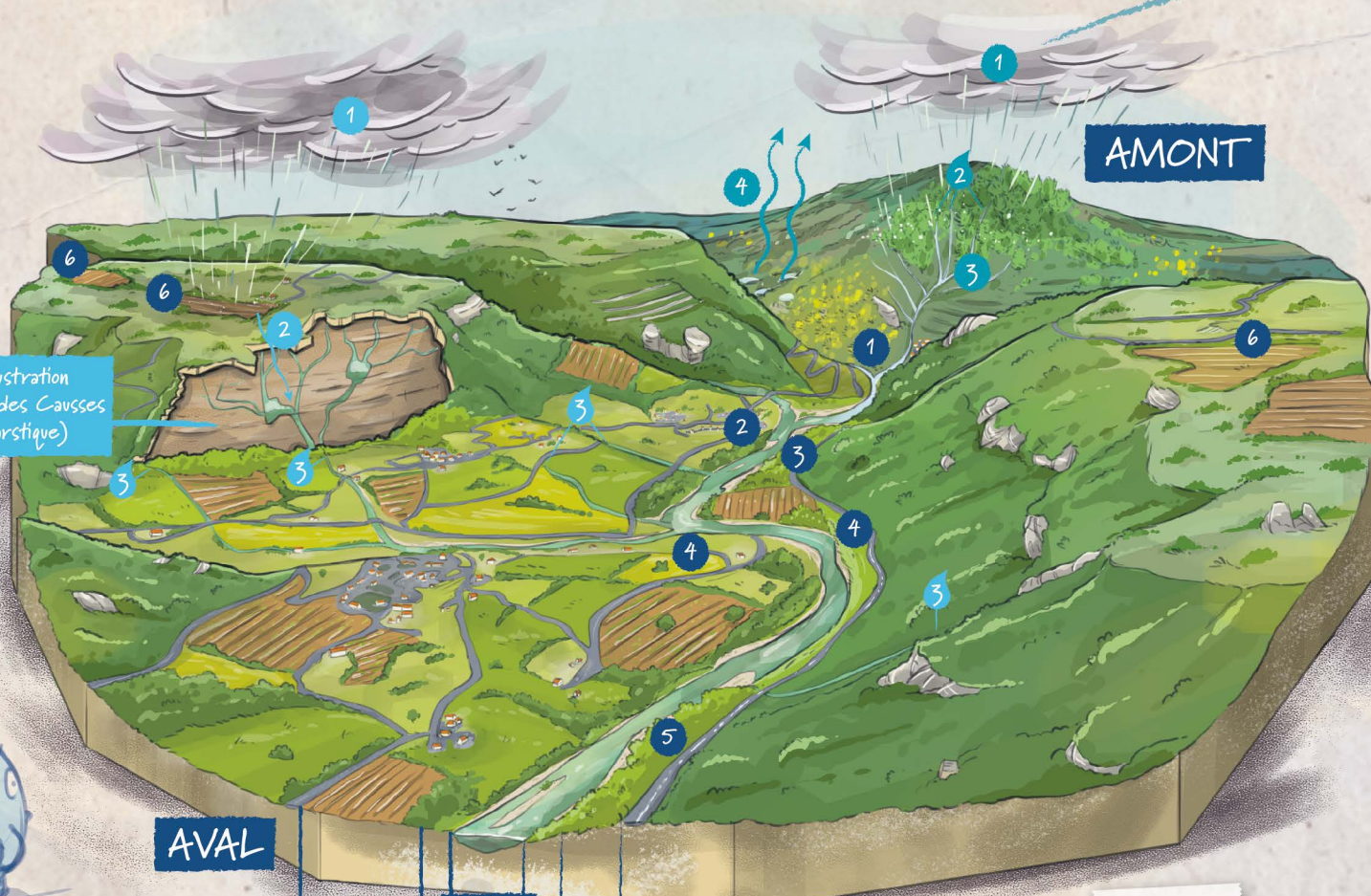
### LE RÉSEAU KARSTIQUE

- 1 Précipitations
- 2 Infiltration
- 3 Source (résurgence, exurgence)

### AU FIL DE L'EAU

- 1 Zone humide (tourbière, marais...)
- 2 Berge - Rive droite
- 3 Berge - Rive gauche
- 4 Plaines alluviales
- 5 Ripisylve
- 6 Doline (dépression circulaire)

Schéma d'illustration à l'intérieur des Causses (le réseau karstique)



**AVAL**

Lit mineur

Espace de mobilité

Lit majeur

#### LIT MINEUR

Chenal d'écoulement habituel de la rivière.

#### LIT MAJEUR

Zone d'expansion de la rivière en cas de crue.



# RIVERAINS

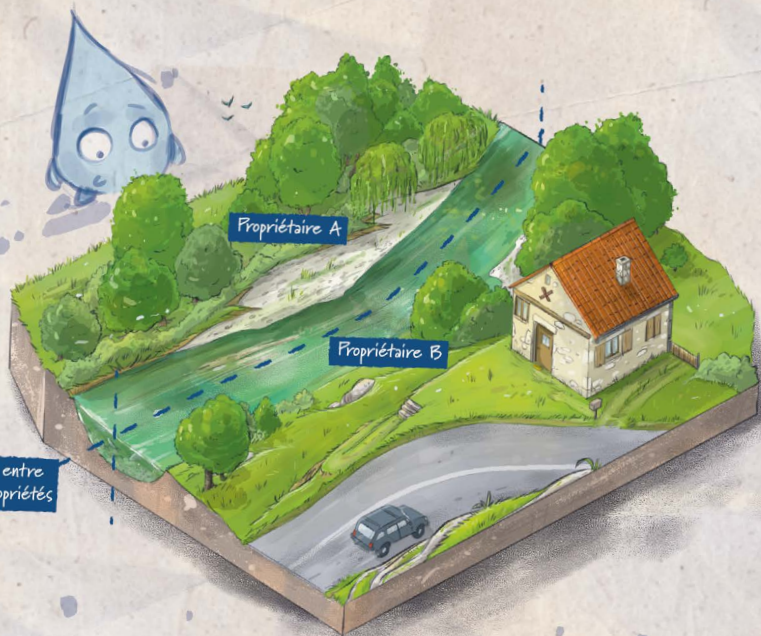
## | Vos droits et devoirs |

Sur le Tarn-amont, les cours d'eau sont non domaniaux. Autrement dit, ils n'appartiennent pas au domaine public.

Vous possédez au moins une parcelle riveraine du Tarn ou d'un de ses affluents ? Dans ce cas, votre propriété privée englobe la rive et, pour moitié, le lit de la rivière.

## L'EAU, ELLE, N'APPARTIENT À PERSONNE.

Il s'agit d'un bien commun dont l'usage s'exerce librement, dans le respect de la légalité. La réglementation dans le domaine de l'eau peut paraître complexe. Heureusement, plusieurs partenaires sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller. D'ores et déjà, voici vos principaux droits et devoirs de propriétaire riverain.



LA PROPRIÉTÉ DU LIT



### VOTRE DROIT DE PRÉLÈVEMENT

C'est entendu, l'eau de la rivière (de même que ses poissons) appartient au patrimoine commun. Mais vous avez le droit d'en prélever et de l'utiliser à des fins privées, en fonction des périodes et à condition de conserver à la rivière un débit minimum. Les prélèvements annuels inférieurs à 1 000m<sup>3</sup> doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, respecter le débit réservé et les arrêtés sécheresse en vigueur. Les prélèvements supérieurs à 1 000m<sup>3</sup> annuels sont soumis à des règles et procédures plus spécifiques encore : vous devez alors vous rapprocher des services compétents (cf. page 32).



### VOTRE DROIT DE PÊCHE

Vous détenez d'office le droit de pêche. Avantageux sur toute la ligne ? Attention : en contrepartie, vous devez assurer l'entretien de la rivière et contribuer à la mise en place d'un plan de gestion piscicole. Vous pouvez, par convention et pour une durée définie, confier ce droit à l'association locale de pêche, en vous engageant à laisser un accès à ses agents et ses « pescofis ». Précision : le droit de pêche ne va pas sans... la carte de pêche. Vous devrez l'acquitter préalablement, même si vous taquez la truite fario sur votre propriété privée !



### VOTRE DEVOIR D'ENTRETIEN

Vous avez l'obligation d'entretenir régulièrement le cours d'eau, « dans le respect des équilibres naturels » (art. L214-15 du code de l'environnement). En assumant cette mission, vous favorisez l'écoulement naturel de l'eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. En outre, une structure publique compétente - notre syndicat mixte par exemple - a la possibilité d'intervenir sur des parcelles privées avec des fonds publics, afin d'entreprendre toutes études et travaux présentant un caractère d'intérêt général. Cela ne dispense pas les propriétaires riverains de leur devoir d'entretien !

## À SAVOIR

Dès lors que la gestion du cours d'eau est financée par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est obligatoirement partagé, pour une durée de cinq ans, avec l'association locale de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA).





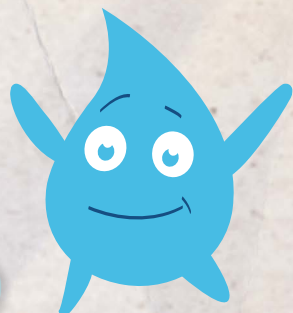
## MÉMENT'EAU

### | Les bonnes pratiques pour une gestion durable |

L'activité humaine n'est pas étrangère à la dégradation de nos milieux aquatiques. Constructions proches du lit mineur, détournement du tracé d'un cours d'eau, rejets d'eaux usées brutes, piétinement des berges par les troupeaux...

Ensemble, nous pouvons restaurer et protéger l'état de nos rivières. Voici des solutions d'aménagement, mais aussi des réflexes quotidiens à privilégier.

" LA GESTION DURABLE DE NOS RIVIÈRES EST VITALE : N'ALLONS PAS À CONTRE-COURANT. "





# MÉMENT'EAU

| Les bonnes pratiques pour une gestion durable |



Illustration de situation

## Les berges

### Le problème

Le piétinement **1** des berges et du lit par le bétail provoque leur érosion, colmate progressivement le lit par la mise en suspension de matières fines dans l'eau, dégrade la qualité des rivières en raison des déjections animales.

### LES SOLUTIONS

Installer des abreuvoirs : descente aménagée vers le cours d'eau, pompe à museau, bac avec flotteur, etc.

Clôturer, à bonne distance de la rivière, les parcelles pâturées. Cette mise en défens peut favoriser une reconstitution naturelle de la ripisylve dans les meilleurs délais.



Exemple de point d'abreuvement aménagé, bassin de l'Aveyron-amont

### Le problème

L'artificialisation **2** des berges (les enrochements, les remblais, le recalibrage) exerce une pression sur la rivière : elle l'empêche de dissiper son énergie et accélère son écoulement, avec pour conséquence la dégradation des rives et l'aggravation des inondations.

### LES SOLUTIONS

En cas d'enjeu, recourir aux techniques de génie végétal qui utilisent des matériaux vivants ou biodégradables : piquets bois, plants de saules, boutures, fagots, etc.

## La ripisylve

- végétation des bords des cours d'eau -

### Le problème

En l'absence de végétation **3** adaptée, l'eau se réchauffe, les berges s'érodent plus rapidement et l'écoulement de l'eau s'accélère.

### LES SOLUTIONS

Maintenir, au moins, une bande enherbée et la ripisylve le long des cours d'eau **4**. Planter des essences d'arbres et d'arbustes locales et adaptées.

Privilégier l'entretien ponctuel avec des coupes de rajeunissement. Protéger vos plants face aux rongeurs, avec un manchon grillagé.

En cas de nécessité (menace pour des ouvrages d'art et des habitations situés en aval, lors d'une inondation), enlever les arbres morts instables et cassants, enlever aussi les embâcles. Agir modérément toutefois, car les arbres morts et embâcles sont aussi des refuges et des viviers d'alimentation pour la faune.

Ramasser les résidus de coupes et tous les déchets, afin qu'ils ne soient pas charriés par la rivière en cas de crue.

## EMBÂCLE **5**

Amas naturel de matériaux (bois flottés, déchets, etc.) provenant de l'érosion des berges et apportés par l'eau.





# MÉMENT'EAU

| Les bonnes pratiques pour une gestion durable |

## Les parcelles en zone humide

### Le problème

Le drainage altère le fonctionnement écologique des milieux humides.

### LA SOLUTION

Porter tout projet d'aménagement à la connaissance des DDT(M) qui indiqueront les procédures et les précautions nécessaires.



Zone humide sur le mont Aigoual

## Le lit de la rivière et les versants

### Le problème

Le curage des sédiments (soumis à déclaration ou autorisation) perturbe le milieu aquatique. Rappelons que les sédiments, dont le dépôt dans le lit de la rivière est un phénomène naturel, dissipent l'énergie de la rivière en cas de crue et contribuent à l'autoépuration de l'eau.

L'érosion des sols accentue l'ensablement et le colmatage du lit de la rivière.

### LES SOLUTIONS

Maintenir les atterrissements (les alluvions apportées par le cours d'eau) et les gravières.

Maintenir un couvert végétal sur les terres agricoles en dehors des périodes de culture. Maintenir les haies et la ripisylve, en planter si nécessaire.

Labourer les sols perpendiculairement au sens de la pente si possible.

Éviter la traversée des cours d'eau par des engins motorisés.

Notre Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont engage d'importants travaux pour gérer la ripisylve et restaurer les espaces de mobilité, ces zones où la rivière peut s'étaler et sinuer librement.

Ces travaux sont menés sur une durée minimale de cinq ans dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et leurs versants (PPG) établi à la suite d'un état des lieux et d'une phase de concertation.



# MÉMENT'EAU

| Au fil de l'eau et des saisons |

Période d'intervention autorisée dans le lit de la rivière

	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE
Abattage sélectif, élagage, taille des arbres présentant un risque de chute dans le cours d'eau				
Abattage sélectif, élagage, taille des arbres ne présentant pas un risque de chute dans le cours d'eau				
Plantation d'arbres et arbustes				
Génie végétal				
Ensemencement				

### ATTENTION !

En Lozère et sur le bassin versant de la Muse du 15 octobre au 15 avril, en Aveyron du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars et dans le Gard du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, période de reproduction des poissons, toute intervention dans le lit des rivières est proscrite.

### INTERDIT

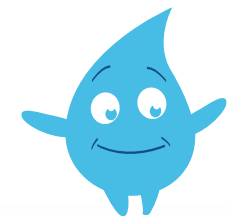
- Désherber chimiquement, épandre des produits polluants près de la rivière, brûler des végétaux (sauf arrêté préfectoral).
- Déposer ou entreposer des matériaux, inertes ou déchets verts, en bordure de cours d'eau.

### À ÉVITER

- Couper à blanc la ripisylve.
- Passer l'épareuse.
- Disséminer des espèces exotiques envahissantes.

### SOUMIS À PROCÉDURE

- Dessoucher les arbres.



AGISSEZ À BON ESCIENT : avant d'intervenir, contactez nos agents qui évalueront le bien-fondé de vos travaux et vous informeront sur les démarches à suivre : méthodologie, précautions, préalables administratifs, etc.





# BIODIVERSITÉ

## | Les espèces patrimoniales |

Ce sont de véritables baromètres écologiques. La présence d'espèces patrimoniales, plus exigeantes ou plus sensibles que d'autres, atteste la qualité remarquable du milieu naturel.

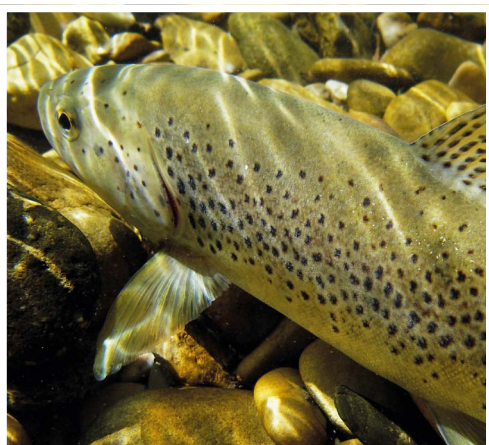
Notre bassin versant du Tarn-amont, en l'occurrence, donne à observer une faune aquatique exceptionnelle.



Le castor ©Régis Descamps - PNC



La loutre ©Jean-Pierre Malafosse - PNC



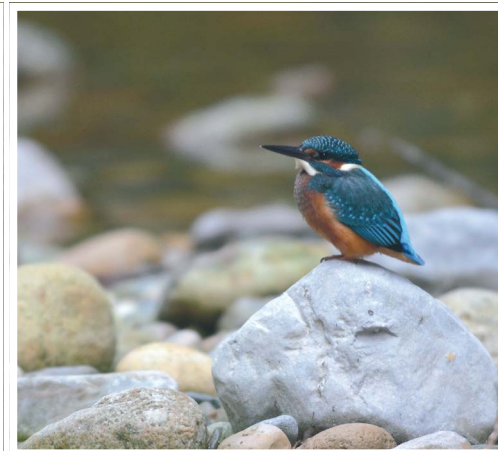
La truite fario / ©Hugues Jourdan



L'écrevisse à pattes blanches



Le héron ©Régis Descamps - PNC



Le martin pêcheur ©Régis Descamps - PNC

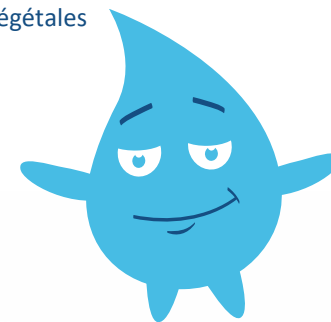


Le cincle plongeur ©Régis Descamps - PNC

D'autres espèces remarquables peuplent notre territoire, tant animales (les quatre grands vautours européens) que végétales (sabot de Vénus...).

## Biodiversité et service rendu

Ne l'oublions pas : la biodiversité rend à l'homme un service écologique majeur. C'est ainsi, par exemple, qu'une eau de très bonne qualité dans la rivière sera moins difficile à traiter pour la desserte en eau potable, donc coûtera moins cher.





# BIO-ADVERSITÉ

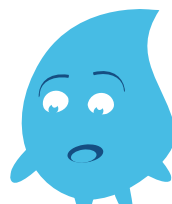
## | Les espèces invasives |

Les espèces exotiques envahissantes n'épargnent pas notre bassin versant. Introduites par l'homme de façon accidentelle ou volontaire, ces espèces menacent la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. Vous connaissez le frelon asiatique ou la chenille processionnaire du pin. Il existe aussi des espèces invasives végétales, qui colonisent nos rives et nos cours d'eau, aux dépens des espèces locales. Ces espèces exotiques envahissantes sont un véritable danger pour la variété et la richesse

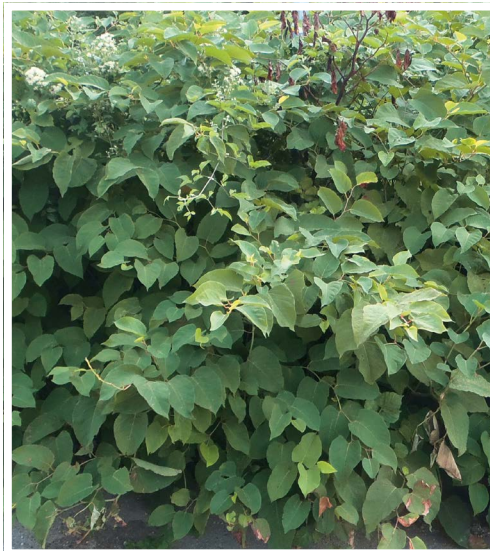
de nos milieux. Elles peuvent causer une perte de biodiversité, jusqu'à la disparition des espèces locales, et favoriser l'érosion des berges en raison de leur faible système racinaire.

La gestion des invasives est souvent problématique. Il est préférable de les tenir à distance de nos cours d'eau en évitant de faciliter leur diffusion. Leur propagation serait un fléau pour notre territoire, notamment pour ses paysages et son attractivité touristique.

"Sachez les reconnaître...  
et ouvrez l'œil !"



### ESPÈCES VÉGÉTALES



La renouée du Japon



La balsamine de l'Himalaya



Le buddléia (arbre à papillons)

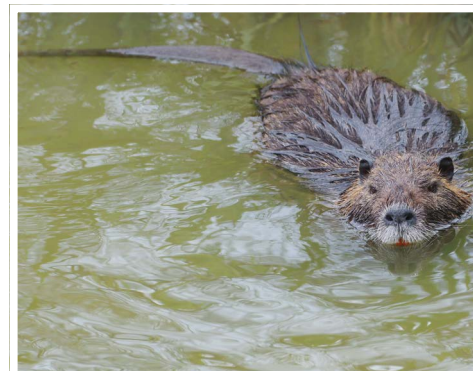


L'ambroisie

### ATTENTION !

L'ambroisie a été détectée au bord de nos routes, mais aussi sur les berges du Tarn, à Montbrun (48) par exemple. Très allergisante, elle est nocive pour la santé humaine !

### ESPÈCES ANIMALES



Le ragondin ©Émilien Héroult - PNC



L'écrevisse signal

D'autres envahissantes sont observées sur notre territoire : la berce du Caucase, l'ailante, le robinier faux acacia, l'érable négundo. Évitez aussi les essences peu adaptées comme le peuplier cultivar, les résineux ou le bambou.

La gestion des espèces exotiques envahissantes doit être confiée à des professionnels. En cas de découverte d'une de ces espèces sur vos parcelles, contactez sans attendre notre syndicat mixte !



# EAU VIVE

## | Le risque d'inondation |

### Quels sont les rôles des crues ?

Les crues modifient le lit de la rivière (transports de sédiments) et créent des milieux divers permettant d'accueillir la biodiversité animale et végétale nécessaire au bon fonctionnement de la rivière. Elles fertilisent les sols et contribuent également à recharger la nappe d'eau souterraine, qui peut à son tour alimenter le cours d'eau en été.

### Risque inondation = aléa + enjeu

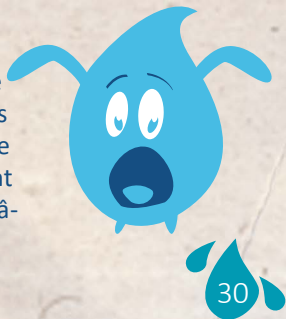
L'aléa est le phénomène de crue en lui-même : la montée naturelle des eaux d'une rivière, qui débordent de leur chenal habituel. L'enjeu porte sur les personnes et les biens présents en zone inondable. Il englobe ainsi les constructions, équipements et activités humaines implantés dans le lit majeur.

### Zoom sur les épisodes méditerranéens (localement dits "cévenols")

Ils se caractérisent par de violents orages liés à des remontées d'air chaud et humide

### Cultivons notre mémoire !

Mont Aigoual, 29 septembre 1900. Un orage dévastateur se produit. Il tombe 950mm d'eau en l'espace d'une dizaine d'heures. Plus d'un siècle plus tard, cette valeur reste une des plus fortes jamais enregistrées en France métropolitaine. Au même moment, dans les gorges du Tarn, la rivière monte jusqu'à 18m, atteignant le troisième étage des bâtisses.



en provenance de la Méditerranée qui rencontrent un air froid d'altitude. Ils surviennent essentiellement en automne et peuvent provoquer des inondations.



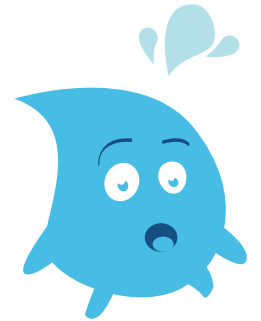
Passerelle de Linas, crue du Cernon en 2014



### LES REPÈRES DE CRUES

matérialisent, dans le paysage, le niveau d'eau maximal des inondations. Ils permettent de rappeler la vulnérabilité du lieu.

Vous habitez à proximité d'un cours d'eau ou d'un ravin et vous êtes exposé au risque d'inondation ?



### Voici quatre questions déterminantes :

- Votre commune est-elle soumise au risque inondation ?
- Votre commune, votre quartier, votre maison, l'école de vos enfants, votre lieu de travail, ont-ils déjà été sinistrés par une inondation ?
- De tels événements peuvent-ils se reproduire ?
- Comment savoir quels cours d'eau sont en crue, et selon quelle intensité, en temps réel ?

Il existe plusieurs documents qui vous permettent de vous informer, de localiser le risque ou de vous organiser en cas de crue : le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)... Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre mairie, la préfecture ou encore à naviguer sur :

[www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr) et [www.pluie-inondation.gouv.fr](http://www.pluie-inondation.gouv.fr)

## VIGICRUES

### LES 8 BONNS COMPORTEMENTS en cas de pluies méditerranéennes intenses



#### je m'informe

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



#### je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements



#### je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables



#### je m'éloigne des cours d'eau

et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



#### je ne sors pas

Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre

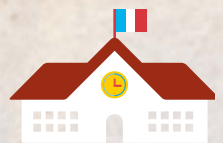


#### je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage



ROUTE INONDÉE

**je ne m'engage ni en voiture ni à pied**  
Pont submersible, gué... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



#### je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité





# CONTACT

Pour toutes questions en lien avec ce guide ou pour connaître le technicien de rivière sur votre commune, contactez-nous :

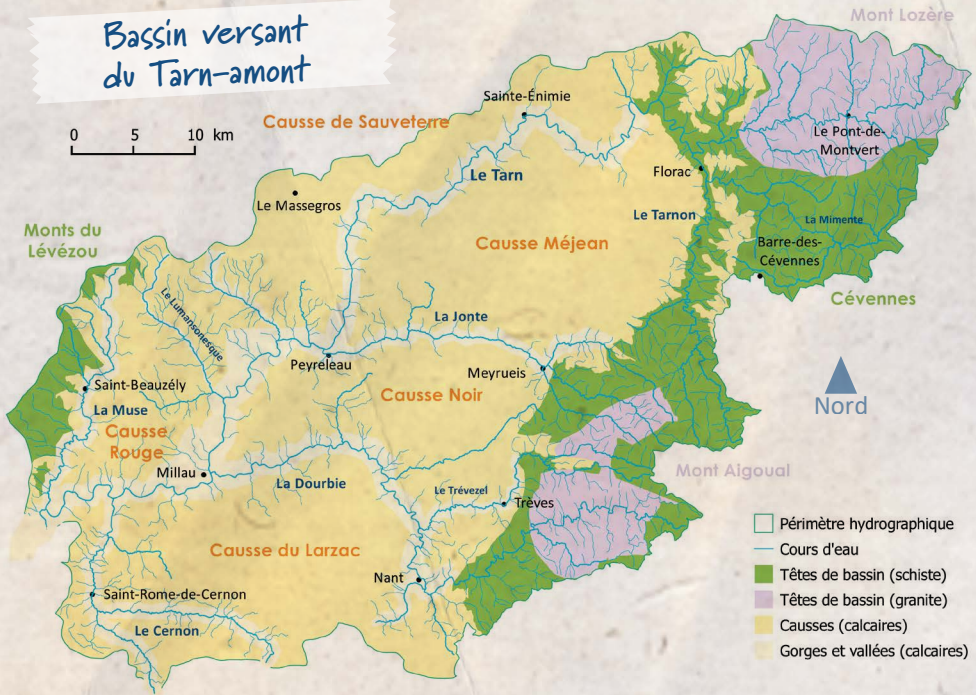
*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*

[smbv-tarn-amont@orange.fr](mailto:smbv-tarn-amont@orange.fr) / 04 66 48 47 95

Sainte-Énimie - 48210 Gorges-du-Tarn-Causse

[www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr)

## Bassin versant du Tarn-amont



Pour toute question réglementaire ou signaler une pollution, vous pouvez contacter :

**Office français pour la biodiversité (OFB)**

Délégation Aveyron : 05 65 68 25 57

Délégation Gard : 04 66 23 31 27

Délégation Lozère : 04 66 31 54 02

**Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M))**

Département Aveyron : 05 65 73 50 00

Département Gard : 04 66 62 63 61

Département Lozère : 04 66 49 41 66